

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-quatre et le 03 septembre à 11h30, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'aéroport de Brive-Vallée de la Dordogne 19600 NESPOULS - salle de réunion, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 27 août 2024.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian **PRADAYROL**, Vice-Président (Suppléant de M. GARY)

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président (visio-conférence)

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2024-23 – Lancement d'un emprunt destiné à financer l'acquisition d'un camion neuf pour le SLLIA

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2337-3, L.2121-29,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2024 fait ressortir un besoin de financement pour l'acquisition d'un camion VIM 60 pour le SLLIA, dont une partie a été mis en restes à réaliser de 2023 et l'autre en mesure nouvelle pour l'exercice 2024.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée qu'il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 650 000 €, à rembourser sur 10 ans minimum.

Considérant que les collectivités locales et leurs établissements publics ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement.

Considérant qu'une consultation a été lancée auprès de 3 établissements bancaires.

Considérant l'offre de prêt du Crédit Agricole pour un montant total de 650 000 Euros proposant un financement selon les caractéristiques financières énoncées ci-après :

- Montant du 1er contrat de prêt : 650 000 Euros
- Durée du contrat de prêt : 10 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3,36 %

Considérant que c'est à l'assemblée délibérante qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

- décide d'autoriser Monsieur le Directeur à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 650 000 Euros.
- décide de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 650 000 Euros et d'approuver les caractéristiques de l'emprunt visées ci-dessus, si l'offre du Crédit Agricole est la mieux-disante.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes : Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE



Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 16/09/2024
Publiée et notifiée le 16/09/2024

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.